

FSU 72
Collectif « Pas de village sans école »
29 place d'Alger
72 000 Le Mans

Le Mans le 18 octobre 2018

à Monsieur le Préfet de la Sarthe

Monsieur le Préfet

Ce courrier vous est adressé par la Fédération Syndicale Unitaire de la Sarthe (FSU 72) membre du collectif « Pas de village sans école », qui s'est constitué il y a deux ans à l'annonce d'un projet de convention ruralité, projet qui comme vous le savez sans doute, a été abandonné à l'époque, après qu'il ait été dénoncé par les deux associations départementales de maires (AMF et AMRF). Nous avons appris par voie de presse le 8 septembre dernier qu'une nouvelle convention ruralité était en écriture et qu'elle était même déjà existante, puisque les sources du journal Le Maine Libre jugent son ossature satisfaisante, à deux exception près : les seuils d'ouverture et fermeture des classes et la question des transports.

Nous souhaitons que, contrairement aux stratégies de secret qui ont été à l'œuvre dans beaucoup de départements, où les représentant-es des enseignant-es comme les usagers ont été mis devant le fait accompli par voie de presse, la communauté éducative, enseignant-s, parents, élu-es, soit informée de la démarche sans délai. Ce texte doit être le fruit d'une réflexion élargie, non cantonnée aux seuls interlocuteurs actuellement concerné-es (DSDEN, Préfecture, Conseil Départemental, et associations de maires)

On sait le désarroi de beaucoup de maires, l'étranglement des budgets, une baisse démographique continue. La question de l'école mérite mieux qu'une gestion technocratique où l'argument de qualité se réduit à des économies d'échelle, comme c'est le cas, après observation, pour toutes les conventions ruralités signées jusqu'à présent.

Nous demandons que la Sarthe, avec la résistance qu'elle a su livrer dans une solidarité entre parents, élus, enseignants, fédérés dans le collectif « Pas de village sans école », saura maintenir un principe juste et équitable de répartition des moyens départementaux alloués. Car même si l'enveloppe est le plus souvent insuffisante au regard des moyens, l'équité de répartition est aujourd'hui garantie par un système de seuils commun à toutes les écoles sarthoises. Cette équité serait mise à mal par la contractualisation induite par les conventions ruralités, contractualisation qui vise à attribuer des seuils plus « bénéfiques », du moins dans un premier temps, aux écoles dont les communes ont signé une convention.

Nous demandons que le principe des discussions sur l'avenir de l'école sarthoise ne sera pas un vain marchandage de postes en échange d'engagements à fermer des écoles. A quoi cela servirait-il d'apporter un seuil préférentiel à une école qui serait fermée l'année suivante ? C'est pourtant cette logique qui s'applique dans l'essentiel des départements déjà signataires.

Nous demandons enfin aussi que cette convention ne reproduira pas le prêt à penser du rapport Duran, partant de l'idée erronée que l'école rurale d'aujourd'hui serait isolée et peu performante.

Lors du colloque du 8 février 2017 organisé par la FSU 72, les nombreux acteurs présents ont témoigné au contraire, en accord avec de nombreux chercheurs universitaires, dont Pierre Champollion présent au colloque, d'une efficacité supérieure d'un réseau de petites structures en proximité des familles et des lieux de vie des enfants. Ils ont validé l'intérêt de ce type d'organisation plutôt que celle d'une grosse structure reliée par une noria de cars multi-quotidiens accueillant les élèves du cycle 2 (voire de la maternelle), à la fin du collège (pôles scolaires).

Le fait que la question des transports soit encore en discussion nous paraît rassurante, étant donné l'actualité dramatique liée au réchauffement climatique. Soulignons ici l'impératif écologique de réduire ces transports et de préférer le déplacement d'un professionnel dans sa voiture (qui parfois peut même être

habitant du lieu) à celui de 10 à 30 enfants loin de chez eux dans des cars. Ce à quoi s'ajoute le coût de ces transports et la question de la fatigue des enfants qui devraient passer des temps importants dans les déplacements.

On le voit, les acteurs de terrain ont construit une expertise largement partagée dans le département. Nous attendons maintenant que nous soit transmis ce document dans un souci de transparence vis-à-vis de la communauté éducative (enseignant-es, parents, élu-es,...). Ces réflexions auront permis de montrer la nécessité d'un maillage fin des territoires par le maintien des écoles de villages. Nous demandons une amélioration des conditions d'exercice pour les enseignant-es (temps de concertation pour les équipes sur des sites géographiques distants, maître de plus que de classe pour permettre des liens professionnels nouveaux...) Notre charte développe précisément les conditions de cette amélioration de l'école rurale, nous vous la joignons.

C'est au regard de ces quelques critères que le collectif « pas de village sans école » lira le document attendu, portera son analyse, et vous fera part de ses remarques dans le respect du dialogue social.

Nous vous remercions de bien vouloir intervenir auprès des institutions compétentes, pour que nous soit communiqué au plus vite le document attendu.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la FSU72, membre du collectif « Pas de village sans école »

Dominique Chaperon, Secrétaire Départemental de la FSU 72.